

Projet de loi de financement de la Sécurité sociale

Jusqu'à maintenant, le financement par les cotisations restait encore majoritaire dans le régime général (toutes branches confondues).

Avec le PLFSS 2018, pour la première fois, ce ne serait plus le cas.

La ministre de la Santé :
**« Nous allons fermer des lits
qui ne servent à rien. »**

Les propos de la ministre de la Santé concernant les « actes non pertinents » et « les lits qui ne servent à rien » (cf. IO n° 476) ont suscité de vives réactions. Chef du service de gériatrie des hôpitaux de Saint-Maurice dans le Val-de-Marne, Renaud Péquignot, secrétaire général de L'Avenir hospitalier, explique : « Dans mon service, pour une place qui se libère, j'ai douze demandes. Alors, je ne sais pas où sont ces lits qui ne servent à rien. On est complètement plein, les services sont pleins, les urgences sont pleines. Cela fait pas mal d'années qu'on essore l'hôpital. Tous les ans, on supprime des lits, des emplois. Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. Quand on veut supprimer des services publics, on prétend qu'ils ne servent à rien. » 5,2 milliards, voilà ce que la ministre veut retirer aux hôpitaux, aux malades pour respecter les objectifs politiques de Macron. Médecin hospitalier elle-même, elle sait parfaitement qu'elle va mettre l'hôpital dans l'impossibilité de fonctionner. Tout le monde le sait. Mais, au-delà des conséquences meurtrières pour chacun de nous, c'est d'un objectif politique plus global qu'il s'agit.
« Ce PLFSS est un texte de transformation », déclare M^{me} Buzyn mardi 24 octobre dans son discours de présentation du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2018. « Nous allons transformer la Sécurité sociale pour le bien des Français », déclare Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, qui annonce « le passage d'un modèle assurantiel, basé sur des cotisations sociales, à un modèle plus universel, basé sur l'impôt ». Voilà qui a le mérite de la clarté. C'est la base même de la Sécurité sociale qui est attaquée.

Depuis 1945 où il dénonçait « le caractère totalitaire du projet (de création de la Sécu, NDLR), absolument contraire aux idées de liberté », jusqu'en 2007 où Denis Kessler, représentant des assurances privées exigeait de « sortir de 1945 et défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance », le patronat n'a jamais accepté la Sécurité sociale arrachée par la classe ouvrière et fondée sur le salaire différé.

Le gouvernement Philippe prétend donc lui donner satisfaction en remplaçant les cotisations par l'impôt et c'est à cette opération que sert la CSG créée par Rocard en 1991.

Jusqu'à maintenant, le financement par les cotisations restait encore majoritaire dans le régime général (toutes branches confondues). Avec le PLFSS 2018, pour la première fois, ce ne serait plus le cas. Non seulement la part de l'impôt CSG va augmenter, mais la part des cotisations va encore diminuer. Le remplacement des cotisations salariales d'assurance maladie et d'assurance chômage par la CSG va s'accompagner, selon la recette du pâté d'alouette, de la diminution massive des cotisations patronales.

Comme l'explique Gérard Darmanin : « La conversion du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et du crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS) en allègements de charges pérennes représente bien une réduction majeure et sans précédent du coût du travail, à hauteur de plus de 20 milliards d'euros d'allègements en 2019. »

Darmanin peut parler d'un allègement sans précédent !

Six points de cotisations d'assurance maladie supprimés pour les patrons. Pour tous les salaires inférieurs à 2,5 SMIC.

Avec, en second volet, l'extension aux cotisations de retraite complémentaire et d'assurance chômage des exonérations pour bas salaires !

Les patrons qui licencient exonérés de cotisations chômage, il fallait le faire !

Et Darmanin de conclure : « Très concrètement, alors qu'un salarié rémunéré au SMIC ouvre droit, aujourd'hui, à un allègement du coût du travail annuel de 6 446 euros CICE compris, ce même niveau de salaire pour la même entreprise ouvrira droit à un allègement annuel de 7 166 euros à compter de 2018. »

Tel est bien le but de cette transformation !